

TÉMOIGNAGE B.

Le 8 décembre 2020, un groupe d'intervention spéciale de la gendarmerie (GAO) fait irruption dans notre lieu de vie collectif. S'ensuit une arrestation extrêmement brutale, à l'aide d'un arsenal humain et matériel démesuré : les troupes d'intervention sont armées de fusils d'assaut, accompagnées de chiens et de drones. J'apprends que je suis placé en garde à vue avec 8 autres personnes pour le motif « d'association malfaiteurs terroristes ». Je suis ensuite emmené sous camisole de force avec un sac sur la tête à Levallois-Perret, dans les locaux de la DGSI, au 3ème sous sol du ministère de l'Intérieur.

S'ensuit 96 heures de garde à vue, où tout est mis en œuvre pour nous faire craquer. Durant ces longues heures, je suis soumis à un environnement angoissant, constamment sous une lumière artificielle, et je suis complètement déboussolé. Je fais même un malaise, à cause de la sous-alimentation, du manque de sommeil, et du caractère angoissant de cette situation extrême.

Je suis finalement placé sous un contrôle judiciaire très restrictif, qui dure depuis 3 ans. Pendant ces trois longues années, j'ai dû me plier à toutes les requêtes de la justice : nombreux interrogatoires devant le juge d'instruction, rendez-vous avec le SPIP (service pénitentiaire d'insertion et de probation) tous les deux mois, et un pointage toutes les semaines à la gendarmerie, ce qui restreint mes mouvements et m'empêche d'aller voir des amies qui sont loin. Il m'est également impossible de rentrer en contact avec les autres prévenues de quelque moyen que ce soit, et ce, alors même que l'instruction est terminée. Tout les interrogatoires ont eu lieu, nous avons répondu à toutes les questions, et malgré cela nous ne pouvons pas nous écrire, nous téléphoner, ni échanger à propos de cette arrestation profondément traumatisante.

Après 2 ans d'instruction, et 1 an d'attente, nous serons 7 personnes à comparaître devant la 16ème chambre correctionnelle de Paris, chambre spécialisée dans les affaires terroristes.

Ce procès est véritablement un procès d'intentions, intentions présumées qui plus est. Le rapport du PNAT (Parquet National des Affaires Terroristes) est complètement à charge, je lis des récits qui me sont nominativement attribués mais dans lesquels je ne me reconnais absolument pas. Pour nous défendre, nous avons accès à très peu d'éléments matériels ou informatiques : certains ont été détruits, d'autre nous sont refusés pour motif de protéger notre vie privée... on marche sur la tête du serpent qui se mord la queue !

Dans un contexte social très tendu, le procureur a fait la demande que ce procès ne soit pas un procès politique. Demande complètement hypocrite, alors que nous sommes cités comme des individus faisant partie de groupuscule « d'ultra gauche », et que le réquisitoire définitif du PNAT commence par une introduction de 10 pages, un résumé complètement détourné de l'histoire des mouvements dits de « l'ultra gauche ».

Nous allons donc devoir nous défendre sur des intentions présumées, paroles contre paroles, face à un système judiciaire qui semble biaisé en notre défaveur. Le procureur, portant le rapport du PNAT, se permet de tirer des conclusions sans aucune base de faits concrets. Chaque activité, hobby ou blague est détournée, formant un récit policier grotesque qui ne repose sur rien, à part la volonté du système judiciaire de nous faire rentrer dans les cases qui les arrangent, à savoir de dangereux terroristes d'ultra gauche. Dans ce procès, qui sera public, nous allons donc devoir raconter nos vies dans les moindres détails devant journalistes et badauds venus se délecter de notre intimité dans un voyeurisme judiciaire malsain.

On entend souvent que ce procès qui va s'ouvrir fait office de match retour de l'affaire Tarnac, qui est toujours restée en travers du gosier d'une justice revancharde. Notre affaire serait donc une

opportunité de redorer le blason de la lutte contre l'ultra gauche que mène le gouvernement. Mais pour nous, c'est une affaire qui va être décisive pour nos vies et nos libertés. Ce que nous a montré la dernière audience devant cette juridiction, le 4 juillet dernier, est que ce procès s'annonce être une parodie de justice. Notre sort est écrit à l'avance, un sort qui posera les jalons pour tout les procès politiques à venir, qui au vu de la conjoncture actuelle s'annoncent de plus en plus nombreux.